

Conseil général du 13 décembre 2022

X. Délibérations sur le budget 2023

Comparaison 2021, 2022 et 2023

La crise sanitaire a rendu impossible la présentation d'un budget équilibré pour 2021 (344'000 francs de déficit en prélevant 56'000 francs dans la réserve de politique budgétaire).

La situation était très similaire pour 2022, pour un résultat déficitaire de 293'400 francs (en prélevant 120'000 francs dans la réserve de politique budgétaire).

Le budget 2023 s'avère encore plus mauvais que les années précédentes, soit un déficit de 206'000 francs (en prélevant 659'000 francs dans la réserve de politique budgétaire). La diminution des rentrées fiscales dans certaines communes contributives associées à nos bonnes rentrées fiscales de 2021 ont fait baisser le montant de péréquation en notre faveur de CHF 421'000. Le plan d'équilibre proposé par le gouvernement, sur lequel notre budget est calculé, rend l'établissement du budget plus compliqué. Même si le budget a été réalisé avec le même sérieux que les années précédentes, les incertitudes sont actuellement grandes.

Taxes et quotité

Les taxes restent inchangées. Le Conseil communal et la commission des finances tiennent à éviter toute augmentation lors de cette période d'incertitude économique afin de ne pas péjorer les finances des ménages qui sont parfois déjà lourdement affectées par l'inflation actuelle.

Les principales variations

- Le budget de l'exécutif (012) est en hausse de 58'000 francs, suite au postulat demandant de renforcer l'attrait des mandats au conseil communal.
- Les charges de l'enseignement sont en augmentation de 126'500 francs par rapport au budget 2022.
- Le budget des immeubles (2128) est également en hausse (77'000 francs de dépenses en plus). Ceci est dû à des dépenses pour des nouvelles machines, des travaux dans 2 salles, mais surtout à l'augmentation des amortissements suite aux diverses rénovations de bâtiments.
- La participation communale aux prestations complémentaires augmente de 28'800 francs.
- Le budget de la crèche est en hausse de 38'000 francs, ceci étant surtout à imputer aux charges salariales.
- La participation communale aux charges d'aides sociales augmente elle aussi de 75'000 francs.

Les services communaux

Les services communaux ne sont plus séparés et considérés de la même manière avec le MCH2.

- Le SIS et les cimetières sont toujours financés par, respectivement la « taxe de pompe » et les inhumations. Toutefois, ils ne sont plus liés à des fonds et les manques de financement impactent directement le compte de fonctionnement.

Pour les cimetières (771), le déficit est de 10'300 francs. Pour les SIS (1500), les comptes sont équilibrés.

- Les services de l'assainissement des eaux (7200), de l'approvisionnement en eau de Vermes (7100), de gestion des déchets (7300) et de corrections des cours d'eau (7410) restent intégralement financés par les taxes prélevées. Les prélèvements ou versements dans les fonds se font désormais tout à la fin de la comptabilité au 9991 (clôture). L'assainissement des eaux termine avec un bénéfice de 18'200 francs. L'approvisionnement en eau prévoit un excédent de charges de 26'900 francs dû à des travaux mineurs sur différentes routes. Un bénéfice de 38'800 francs est prévu pour le service des « déchets ». A noter que ce bénéfice est obtenu grâce à un versement extraordinaire du SEOD qui redistribue une partie de sa fortune aux communes membres (+33'000 francs). Les corrections des cours d'eau (digues) terminent avec un excédent de produits de 29'000 francs.

Impositions

La rubrique 9100 (impôts directs des personnes physiques) est en hausse de 229'500 francs et la rubrique 9101 (impôts des personnes morales) de 100'900 francs.

La péréquation financière est revue à la baisse à 0.72 million (1,14 million en 2022). Notre indice des ressources a augmenté et passe de 70% à 76% de la moyenne cantonale. Donc, cette baisse de la péréquation financière s'explique par une amélioration de notre indice des ressources. Une autre explication est la baisse de revenus dans les communes riches qui contribuent à alimenter la péréquation.

De manière générale, l'imposition est en baisse de 90'800 francs environ par rapport à 2022, ce qui pèse encore le budget 2023.

Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire

Plus de la moitié de notre réserve de politique budgétaire, soit 659'000 francs, est prélevée afin d'améliorer le résultat. Notre fortune est encore suffisante, mais le CC et la commission des finances jugent plus prudent de retirer environ la moitié de cette réserve, car il semble que l'impact de la pandémie et de la situation économique actuelle sera persistant.

Répartition des charges entre canton et communes

Il est encore et toujours primordial et urgent de faire avancer le dossier de la répartition des charges entre canton et communes et celle de la péréquation. **Le principe du « qui commande paie » n'est actuellement pas respecté puisque nous ne pouvons pas agir sur ces charges liées qui dépendent des décisions du canton.** De plus, le montant que nous recevons de la péréquation est insuffisant en comparaison à la manne disponible dans les communes plus aisées que la nôtre. (Pour rappel, notre indice des ressources se situe à 76% de la moyenne JU et la péréquation actuelle ne compense qu'une petite partie de cette disparité !).

Suite au départ annoncé de BAT, les apports futurs de la péréquation sont aussi attendus à la baisse.

Autofinancement et investissements

La capacité d'autofinancement est de 210'350 francs. C'est là l'indicateur le plus fiable pour constater l'importance de la crise qui nous affecte. En effet, ces dernières années, ce montant était en moyenne de 1,3 million, mais déjà de 557'000 francs pour 2022.

Malgré cette baisse, le CC est convaincu que la commune doit soutenir l'économie en ces temps difficiles. Effectuer la totalité des investissements prévus (voir liste annexe) reste un des moyens les plus sûrs pour soutenir l'économie locale. Ces investissements sont dans tous les cas indispensables, soit au point de vue de la transition écologique soit simplement pour maintenir l'état de nos infrastructures. Le montant total des investissements qui vous est proposé et qui impacte le compte de fonctionnement est de 1'112'000 francs.

A noter que ce manque de capacité d'investissement ne sera pas tenable à moyen-long terme. En effet, une commune de la taille de la nôtre répartie sur 4 villages ne peut décemment pas se contenter d'une capacité d'investissement annuelle d'à peine 210'000 francs.

Bourgeoisies

Pas de commentaire particulier.

Commentaires

Le budget 2023 proposé est déficitaire. Cependant, grâce aux bons exercices réalisés lors des dernières années, en période de haute conjoncture, Val Terbi a les moyens d'assumer ces comptes déficitaires afin de soutenir l'économie par une action anticyclique. En effet, la fortune de notre commune fin 2021 est de 1,7 million de francs. Celle-ci nous permet d'absorber le déficit prévu sans péjorer trop fortement notre capacité financière à long terme.

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la CGVF et le Conseil communal vous invitent à accepter les budgets 2023 (communal et bourgeois), les taxes 2023 et la liste des investissements 2023.